



syndicat mixte des transports en commun

Monsieur Roland JACQUEMIN
Président

Conseil syndical du 13 novembre 2025

Délibération n° 23

Objet : Nomination du Secrétaire de séance

Extrait du registre des délibérations du conseil syndical

Date de la convocation	06 novembre 2025	Présents
Observation :		Mesdames, Messieurs GBCA (770 voix) : Titulaires : Jacquemin, Bonin, Gilbert, Kneip, Moutarlier, Picard, Rousseau – Suppléant : Meslot RBFC (70 voix) : Titulaire : Oternaud CCST (40 voix) : Titulaire : Hottlet CCVS (80 voix) : Titulaire : Coddet – Suppléant : Salort
Nombre de voix	960	Procurations
-Nombre de voix pour	960	De Mme Aymonier (GBCA) à M Meslot (GBCA)
-Nombre de voix contre	0	De Mme Bonnans-Weber (GBCA) à M Picard (GBCA)
-Abstentions	0	De M Constantakatos (GBCA) à M Moutarlier (GBCA)
Délibération adoptée à	l'unanimité des votants	De M Guyod (GBCA) à M Jacquemin (GBCA)
		De M Vallverdu (CCVS) à M Salort (CCVS)

Au début de chacune de ses séances, le Conseil Syndical nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire (art. L 2121-15 du CGCT).

Cette nomination doit, conformément aux dispositions de l'article L 2121-21, se faire en principe au scrutin secret (sauf si le conseil décide à l'unanimité, le contraire) par une élection à la majorité, éventuellement à trois tours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical désigne Monsieur Jean-Louis HOTTLET comme secrétaire de séance.

Certifiée exécutoire,
Le Président,
Roland JACQUEMIN

Le Secrétaire de séance,
Jean-Louis HOTTLET